

Révision du schéma directeur - Etude spécifique des déplacements - Participation de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la révision du schéma directeur, le syndicat mixte du schéma directeur de l'agglomération bisontine a engagé une étude spécifique concernant les déplacements.

Cette étude, évaluée initialement à 252 360 F, fait l'objet d'un cofinancement : Syndicat Mixte 100 000 F, ADEME Franche-Comté 80 000 F, la Région de Franche-Comté 72 360 F.

Après consultation, le Syndicat Mixte a retenu la proposition du groupement TRANSITEC-GREEN-SEMAC pour un montant TTC de 289 440 F.

Cette étude se déroule en deux phases :

- *phase 1* : diagnostic des déplacements de personnes sur l'agglomération bisontine tous modes confondus.

- *phase 2* : étude prospective sur l'organisation multimodale et intermodale des déplacements à l'horizon 2020.

Les conclusions sont très importantes pour la Ville de Besançon, dont les problèmes de déplacements sont fortement liés à la circulation des pendulaires (domicile-travail).

C'est pourquoi la Ville de Besançon est favorable à une participation financière de 37 080 F, permettant d'assurer le financement complet de cette étude.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette participation financière qui sera imputée sur les crédits disponibles du chapitre 92.64.617.96034. 35000.

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre le Syndicat Mixte et la Ville de Besançon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 décembre 1997.